

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2044 portant désignation des membres des bureaux d'assistance judiciaire près le Tribunal de 1 instance et le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti pour l'année 1967

n° 2044

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro
1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont désignés pour faire partie du Bureau d'Assistance judiciaire pendant l'année 1967, près le Tribunal de Première Instance de Djibouti. les personnes dont les noms suivent : M. le Président du Tribunal de Première Instance de Djibouti, président ; MM. Cornet (Paul), chef du Bureau du Personnel Etat, délégué du Chef du Territoire : Crochard (Jean-Louis), directeur des Pétroles Mory; Abdallah YouSsouf' Kadami, notable 'āfar, chef du quartier n° 1: Ibrahim Nour Osman, chef du quartier n° 3: Ali Mohamed Chami, commerçant, rue de Rome. Sont désignés pour faire partie du Bureau d'Assistance judiciaire près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pendant l'année 1967 les personnes dont les noms suivent : M. le Président du Tribunal Supérieur d'Appel, président ; MM. Boneau (Robert), chef du Service des Affaires administratives ; Befort (Félix), sous-directeur de société (C.M.A.O.) Abdi Mouhoumed, entrepreneur, membre de statut somali ; Dabela Guirkala, notable, membre de statut dankali Mohamed Omar Saleh, commerçant, membre de statut arabe. Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.